

Assemblées Générales ExtraOrdinaire et Ordinaire du 11 mai 2022

Communication des éléments constituant le rapport de gestion 2021

Le nouveau bureau de l'APAH-Finances se réunissait de nouveau en présentiel, à BRIVE-la-Gaillarde, le 17 septembre 2021, à l'occasion de la première réunion de bureau de cette nouvelle mandature.



De gauche à droite et par ordre d'apparition des têtes sur cette photo, Sébastien Humbert (président sortant), Jean Georges Mermet (nouveau président), Thierry Prevostel (trésorier général), Sylvie Costes (trésorière générale adjointe), Sabine Titaud (secrétaire générale) et Catherine Le Du (secrétaire générale adjointe). Dany LEMOINE (vice-président) figure en incrustation.



SOMMAIRE

Assemblée Générale ExtraOrdinaire du 11 mai 2022

Modifications statutaires proposées	1
• article 4 : Composition	3
• article 9 : Conseil d'Administration	
○ 5^{ème} alinéa	3
○ 6^{ème} alinéa	4
○ 7^{ème} alinéa	4

Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

Rapport de Gestion de l'exercice 2021	1
• Rapport Moral	6
• Rapport d'activité	8
• Rapport financier	
○ Rapport interne sur la gestion financière 2021	16
○ Rapport du Commissaire aux comptes	21
○ Approbation des comptes	21
○ Affectation des résultats	22
Projet associatif 2022	23
Budget prévisionnel 2022	25
Annexes	
• Réalisé 2021 et évolution par rapprochement avec le BP 2021	X
• Réalisé 2021 et évolution par rapprochement avec le Réalisé 2020	X
• Plaquette comptes 2021 (bilan, compte de résultat et détails)	X
• BP 2022 et évolution par rapprochement avec le Réalisé 2021	X



Assemblée Générale ExtraOrdinaire du 11 mai 2022

Modifications statutaires proposées

article 4 : Composition

La proposition de rédaction est la suivante :

AVANT	APRES
Le titre de membre d'honneur est décerné par le Conseil d'Administration aux personnes appartenant ou non aux Ministères Financiers pour services rendus à l'association. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.	Le titre de membre d'honneur est décerné par le Conseil d'Administration aux personnes appartenant ou non aux Ministères Financiers pour services rendus à l'association. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation, sauf s'ils continuent à exercer une fonction associative nécessitant qu'ils s'acquittent de la cotisation associative avant le 31 janvier de l'année (cf. article 13, 3ème alinéa).

article 9 : Conseil d'Administration

5^{ème} alinéa

La proposition de rédaction est la suivante :

AVANT	APRES
Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacances de poste, le Conseil peut [doit nécessairement et, au plus vite,] pourvoir au remplacement de ses membres par cooptation de nouveaux membres, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de mandat des nouveaux membres prend fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.	Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers chaque année, et 7 places sont ainsi à pourvoir annuellement. Les membres sortants sont rééligibles. Sauf si cette circonstance intervient durant la période de convocation de la prochaine assemblée générale, généralement dans les 30 jours qui la précèdent. En cas de vacances de poste et quelque en soit la raison, le Conseil peut doit nécessairement et, au plus vite, pourvoir au remplacement de ses membres par cooptation de nouveaux membres, sous réserve de ratification ultérieure par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle cooptation ; le procès-verbal d'Assemblée Générale justifiant alors le retrait du membre initialement coopté et la nouvelle procédure de cooptation à lancer. Dans tous les cas, La durée de mandat des nouveaux membres prend fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

6^{ème} alinéa

La proposition de rédaction est la suivante :

AVANT	APRES
<p><i>Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau composé de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>un(e) Président(e),</i> ▶ <i>un(e) Secrétaire Général(e),</i> ▶ <i>un(e) Trésorier(ère) Général(e),</i> <p><i>et au moins,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>un(e) vice-Président(e)</i> ▶ <i>un(e) Secrétaire Général(e) Adjoint(e),</i> ▶ <i>un(e) Trésorier(ère) Général(e) Adjoint(e),</i> <p><i>et éventuellement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>des Conseillers(ères) Techniques (avec voix délibérative).</i> 	<p><i>Le Conseil choisit parmi ses membres élus un Bureau composé de 7 membres qui sont élus pour un cycle de 3 ans correspondant la durée de renouvellement du Conseil d'Administration ; garantissant aussi une plus grande stabilité des interlocuteurs de l'association envers ses partenaires et financeurs, notamment :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>(1) ▶ un(e) Président(e),</i> <i>(2) ▶ un(e) Secrétaire Général(e),</i> <i>(3) ▶ un(e) Trésorier(ère) Général(e),</i> <p><i>et au moins,</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>(4) ▶ un(e) vice-Président(e) pour le collège des parents d'enfant handicapé,</i> <i>(5) ▶ un(e) vice-Président(e) pour le collège des travailleurs en situation de handicap,</i> <i>(6) ▶ un(e) Secrétaire Général(e) Adjoint(e),</i> <i>(7) ▶ un(e) Trésorier(ère) Général(e) Adjoint(e),</i> <p><i>et éventuellement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>des Conseillers(ères) Techniques (avec voix délibérative , seulement, dans la mesure où ils ne sont pas des membres élus au Conseil d'administration).</i>

7^{ème} alinéa

La proposition de rédaction est la suivante :

AVANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> • <i>La désignation de l'administrateur sortant en 2018, et des tiers renouvelables en 2016 et 2017 sera effectué par tirage au sort.</i> • <i>L'effectif du Bureau ne peut excéder la moitié de l'effectif du Conseil d'Administration.</i> • <i>Lors de sa première réunion : il procédera à l'élection des membres du bureau. Tous appartiendront au tiers sortant en 2018.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La désignation de l'administrateur sortant en 2018, et des tiers renouvelables en 2016 et 2017 sera effectué par tirage au sort.</i> • <i>L'effectif du Bureau ne peut excéder la moitié de l'effectif du Conseil d'Administration.</i> • <i>Lors de sa première réunion : il procédera à l'élection des membres du bureau. Tous appartiendront au tiers sortant en 2018.</i> <p><i>En raison de l'élection du bureau pour une durée de 3 années consécutives, il peut être nécessaire, dans certains cas, de procéder au transfert de membres entre tiers renouvelables au Conseil d'Administration, de façon à permettre aux élus au Bureau de le rester durant 3 ans alors même que leur appartenance à un autre tiers l'en aurait naturellement empêché. Ainsi, pour parer à cette exigence et, chaque fois qu'il</i></p>



	<p>sera nécessaire de rééquilibrer les tiers à renouveler au Conseil d'Administration, il sera procédé au tirage au sort des membres au-delà de 7 dans un tiers renouvelable du Conseil d'Administration de façon à rétablir le nombre de 7 membres des autres tiers.</p>
--	---



Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

Éléments du rapport de gestion 2021

RAPPORT MORAL

Lecture Sébastien HUMBERT :

Préserver les valeurs et les atouts fondamentaux de l'association, tant sur les plans financier, organisationnel que stratégique, reste encore et toujours une priorité de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'APAHF.

Toutefois, 2021 a, à nouveau, une « saveur » particulière à bien des égards.

Comme en 2020, l'activisme militant de l'APAHF s'est bien entendu trouvé entravé en 2021, par la persistance de la crise sanitaire. La dématérialisation de nos relations sociales s'est par ailleurs poursuivie. Néanmoins, l'association, de par la force et la solidité de son collectif a su préserver ses valeurs fondamentales : l'entraide, l'écoute, le partage et la solidarité.

La colonne vertébrale de l'APAHF a toujours été, est, et demeurera d'être une association d'agents en situation de handicap et de parents d'enfants handicapés qui s'adresse à d'autres parents d'enfants en situation de handicap et à d'autres agents handicapés, qui les écoute, les soutient, se bat pour faire vivre leurs droits. Ceci pour une raison simple : la plupart des adhérents ou presque qui la composent ont vécu ou vivent exactement ce qu'ont vécu ou vivent celles et ceux qui nous sollicitent.

Je ne peux commencer mon propos sans vous dire à nouveau, comme l'an passé, qu'être Président d'une association qui fonde toute son action sur la solidarité et le partage entre des personnes fragilisées par la vie, n'est pas chose facile en période de crise sanitaire. Créer du lien, c'est encore et toujours ce qui a motivé notre action en 2021. Perdre ce lien privilégié avec nos membres, sympathisants et partenaires, lorsqu'il s'est agi pour les membres du Conseil d'Administration et moi-même, d'annuler pour la deuxième année consécutive nos rencontres, fut de nouveau, un déchirement.

Cependant et, comme en 2020, l'APAHF a remarquablement su se mobiliser aux côtés des autres acteurs de la politique publique du handicap, afin d'amortir autant que possible, le choc de la crise pour les plus fragiles d'entre nous. Chaque jour de l'année écoulée, l'APAHF a ainsi permis, avec ce professionnalisme et cette rigueur qui l'honorent, d'aider et accompagner un très grand nombre de personnes en situation de handicap et leur famille. Personnes d'ailleurs issues ou non de notre Ministère de tutelle. Ce soutien s'est notamment matérialisé au travers de notre site Internet.

Notre association est certes modeste, et nous pouvons en être fiers car, en dépit des difficultés, elle répond toujours présent aux côtés des agents, des parents, de notre Ministère, des Mutuelles et des Organisations syndicales, pour faire vivre et défendre la cause du handicap. Contre vents et marées,



elle se tient collectivement aux côtés de celles et ceux qui souffrent et qui ont besoin de soutien.

Elle a donc et plus que jamais, toute sa place dans l'architecture associative de notre Ministère. Une place incontournable. Une place particulière. D'autant que les combats restant à mener et les points de vigilance jalonnant encore le chemin militant de notre association, demeurent nombreux.

Je ne peux clore ce rapport moral 2021 sans évoquer la transition que cette année constitue.

Avoir été Président de l'APAHF du 10 juin 2015 au 2 juillet 2021 fut un honneur, un privilège et une chance rare. Ce fut une lourde mais belle responsabilité. Un engagement exigeant et constant dont j'espère m'être montré digne durant ces deux mandats. Je crois avoir contribué, aux côtés des membres du Conseil d'Administration que je remercie pour ces années de bonheur actives, au renforcement des fondements de notre belle association et à l'affirmation résolue de ses valeurs et de son action.

Le Conseil d'Administration a élu sa nouvelle équipe de gestion le 2 juillet dernier en désignant mon successeur, Jean Georges MERMET. Je fais toute confiance à ce nouveau bureau, aux Administrateurs et Administratrices, mais aussi, bien sur et surtout, aux délégué(e)s dans nos départements pour continuer tous ses engagements et ses projets et à porter très haut les valeurs de l'APAHF.

Lecture Jean Georges MERMET :

Merci Sébastien pour cette confiance accordée que nous devons de toute façon à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à tous les parents et les aidants qui composent l'APAH-Finances.

C'est avec un grand plaisir que je reviens à l'APAH-Finances comme administrateur et je me fais une joie de te succéder au poste de président du Conseil d'Administration de l'association. Je remercie vivement tous les adhérents qui m'ont permis de rejoindre cette instance le 2 juillet dernier, ainsi que les administrateurs(trices) sans qui je n'aurais pu rejoindre le bureau de l'association.

Vous le savez tous maintenant, je suis un des anciens de l'APAH-Finances à laquelle j'ai adhéré pour la première fois fin 1999 en tant que parent d'enfant handicapé. Mon fils s'appelle Adrien, il est également adhérent de l'association.

Au cours de mes précédents mandats d'administrateur de 2000 à 2013 au sein de l'association, j'ai déjà eu le plaisir d'exercer les fonctions de trésorier général adjoint de 2001 à 2002, puis de trésorier général de 2003 à 2007, et de secrétaire général de 2009 à 2013. En raison de la priorité donnée à ma carrière, j'ai effectué une longue pause au cours de laquelle je suis resté conseiller technique au bureau sur les aspects informatiques.

Si vous le permettez, je finirai ma carrière professionnelle à l'APAH-Finances à l'issue de ce mandat.

2021 n'est pas pour l'APAHF, une répétition pure et simple de 2020. Ces deux années ont certes des similitudes quant à leur déroulement mais également des différences. Notre association a de nouveau contribué à faire reculer l'individualisme et le repli sur soi. Par son action, elle a fait de cette année toujours aussi particulière, une année solidaire. Soyons-en fiers !



Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

Éléments du rapport de gestion 2021

RAPPORT D'ACTIVITE

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration s'est réuni de manière dématérialisée à deux reprises en 2021, les semaines du 29 mars et du 28 juin. Il a également été sollicité pour des décisions ponctuelles à voter le 17 septembre 2021 et le 30 décembre 2021.

En outre, des réunions du Bureau ont précédé chaque Conseil, en audio par téléphone, ou en visio grâce à l'outil Whatsapp, par courriel également et en présentiel à nouveau à partir du 16 septembre 2021.

Le contexte de la crise sanitaire et probablement le besoin de solidarité face à l'adversité avaient permis à l'association d'afficher un nombre d'adhérents en forte progression en 2020.

Cette tendance ne s'est pas maintenue en 2021, probablement aussi par ce qu'il n'a pas été possible d'effectuer toutes les relances nécessaires (maintien des réunions en distanciel durant plusieurs mois, absence une partie de l'année d'Isabelle notre secrétaire assistante, report au 1^{er} janvier 2022, au lieu du 2 juillet 2021, de la mise à disposition du président, etc.).

Il est à noter que les encaissements de cotisations sont en baisse de près de 43 % en 2021, ainsi que les dons dans une moindre mesure avec près de 13 %.

Il convient de rappeler que l'association n'a jamais fait de l'adhésion un préalable à ses aides et ses actions et elle continuera bien évidemment et durablement cette philosophie, quoi qu'il en coûte.

L'APAH-Finances se bat pour ses adhérents et aurait souhaité se montrer forte de leur nombre qui représentent un soutien précieux et irremplaçable dans la réalisation de ses revendications et de ses actions. Cela n'a malheureusement pu être le cas et nous vous assurons que tout est mis en oeuvre pour nous faire connaître et fidéliser toujours davantage.

1 LES PARTENAIRES DE L'APAH-FINANCES EN 2021

Afin de vous apporter un soutien efficace et constant dans la prise en charge et la résolution de vos difficultés, l'APAHF a cette année encore pu compter sur l'appui sans faille du **Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers (SGMEF)**, des Directions Générales du Ministère et sur le toujours précieux concours des conseillers mutualistes, des assistantes sociales, des correspondants handicap locaux, des organisations syndicales et des associations partenaires.

1.1 Le Ministère, son Secrétariat Général et « Mission Handicap »

L'association s'est tout d'abord et comme chaque année, attachée à respecter ses engagements à



l'égard du Secrétariat Général afin de garantir au mieux les marges de manœuvre de l'APAHF.

L'association a en outre été conviée à une cérémonie des Vœux dématérialisée (en visio), par Madame la Secrétaire Générale (le 25 janvier).

Le 13 décembre 2021, le sous-directeur des ressources humaines ministérielles et délégué ministériel au handicap, Christophe Landour, accordait un rendez-vous à l'APAH-Finances auquel participait également, Valérie Georgeault, cheffe du bureau des transformations RH au Secrétariat Général.

L'APAH-Finances a aussi participé de façon dématérialisée au GT Handicap ministériel du 29 octobre 2021 et, aux côtés de « Mission Handicap », du délégué à la diversité, des mutuelles des différentes directions du MEFR, à la journée européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

C'est l'occasion de remercier chaleureusement toute l'équipe de « Mission Handicap » pour son accueil exceptionnel et la qualité de la relation que l'association a pu nouer depuis avec tous les intervenants.

1.2 Les différentes Directions du Ministère

En 2021, toutes les Directions du Ministère ont poursuivi leur collaboration avec l'association pour œuvrer tant en faveur des agents en situation de handicap que des parents d'enfants en situation de handicap et les aidants. Ceci quasi exclusivement dans le cadre de demandes de soutien et d'accompagnement.

Comme chaque année, nous sommes en outre particulièrement fiers de souligner que nous entretenons d'excellentes relations avec la **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**, qui rappelons-le, finance la mise à disposition du président(e) de l'APAHF et accorde l'essentiel des autorisations d'absence, à ce jour, puisque 80 % des Délégué(e)s, Administrateurs(trices) et Président sont issus de ses rangs.

Le 6 septembre 2021, le chef du bureau RH-2C de la DGFIP, Gaël Grimard, accompagné de son adjoint, Thibaud Lorne, recevaient ancien et nouveau président de l'APAH-Finances à l'occasion d'une rencontre organisée pour la présentation de l'association et la passation des consignes.

Entre le 1^{er} et le 10 septembre l'association et ses représentants locaux ont participé aux accueils des nouveaux arrivants dans les services déconcentrés de la DGFIP, comme le Nord, le Val d'Oise, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Finistère, etc.

Dans le prolongement des actions précédentes auxquelles l'APAH-Finances a déjà participé, l'association a de nouveau été invitée le 15 octobre 2021, en compagnie des représentants de l'association Coming-G, à la ½ journée sur les discriminations qui se déroulait à l'école des douanes de Tourcoing pour la formation initiale des inspecteurs.

Signalons également l'heureuse initiative de la **Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)** qui a souhaité mener un audit sur la perception du handicap et les difficultés identifiées en la matière. Dans ce cadre et compte tenu de son expertise légitimement reconnue, l'APAHF a été associée à la démarche. Le 17 mai dernier, Sabine TITAUD, Thierry PREVOSTEL et



Sébastien HUMBERT ont ainsi pu échanger en visio avec les responsables de la mission.

C'est l'occasion de remercier encore Jesus-Javier Martin et l'équipe de formation de l'END Tourcoing pour la qualité de l'accueil et des attentions réservées aux intervenants.

1.3 Les Organisations Syndicales

Les syndicats sont particulièrement attentifs aux enjeux qui préoccupent l'APAHF et qui s'articulent autour du handicap. Cette année encore, notre collaboration a été fructueuse. Coopération active, tant au niveau local que national. Qu'ils en soient ici remerciés.

1.4 Les Mutuelles

Chaque année, notre Rapport de gestion met un point d'honneur à répéter qu'elles comptent elles aussi parmi les incontournables partenaires de l'APAHF. 2021 confirme cette réalité.

A titre illustratif, en 2021 comme en 2020, les relations ont été nombreuses entre l'association, ses délégations départementales et ses partenaires historiques importants (MGEFi, MASFIP, Mutuelle des Douanes, ODOD, etc.).

En 2018, Dominique COMBE (présidente de la MASFIP) et le président de l'APAHF avaient souhaité systématiser un partenariat quant au suivi commun des dossiers de demande d'aide financière adressés à la MASFIP et soutenus par l'APAHF. Il serait maintenant souhaitable de concrétiser cette proposition.

1.5 Participations et autres évènements

N'oublions pas non plus l'invitation à la présentation du court-métrage et au débat qui suivait sur le handicap dans le milieu professionnel organisé par l'Action Sociale du Puy-d-Dôme. ET comme d'habitude une soirée très réussie et très enrichissante.

L'APAH-Finances a également repris les activités de livraison des petits-déjeuners dans le cadre de son partenariat avec Trisomie 21 du Puy-de-Dôme. L'appel aux retraités a ainsi permis de livrer près de 140 collègues à l'ESI de Clermont-Ferrand, à la DGFIP, aux Douanes et à l'Action Sociale. Point d'orgue de cette journée, ce sont, au total, près de 8.000 petits-déjeuners qui ont été servis pour faire connaître le handicap mental et les actions de Trisomie 21 et de l'APAH-Finances sur le département 63.

Nous en profitons pour remercier Jean-Denis METAYER, directeur de l'ESI de Clermont-Ferrand et les collègues de s'être prêté au jeu et de continuer à répondre présent depuis maintenant plusieurs années.

1.6 Les autres partenariats

Nous avons poursuivi en 2021 notre engagement aux côtés du **Groupe Français des Personnes Handicapées** (GFPH) dont l'APAHF est membre, notamment pour promouvoir le concept « d'accessibilité universelle » en tant que facteur essentiel d'une Société véritablement inclusive.



Le GFPH s'est réuni à deux reprises en 2021 par Skype, les 28 avril et 21 juin.

De même et en sa qualité de Secrétaire Général du Groupement, Sébastien Humbert a continué de siéger au sein de la Commission Travail, Emploi et Formation professionnelle du **Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)**. Ce positionnement stratégique de notre association lui confère assurément une assise supplémentaire concrète.

Cette instance consultative nationale s'est réunie tous les mois en 2021, grâce à l'utilisation de l'outil de visioconférence Zoom. Elle a également pu poursuivre son activité par l'intermédiaire de la plateforme d'échanges Work Place.

Sébastien HUMBERT y a participé durant le premier semestre 2021, en sa qualité de membre élu du GFPH.

2 LES ACCOMPAGNEMENTS DE L'APAH-FINANCES EN 2021

2.1 Les demandes d'aide prises en charge

L'association s'est à nouveau mobilisée pour tous les demandes reçues au cours de l'année 2021 que nous avons regroupées dans le panorama suivant :

Nature de l'aide	Recrutements concours / carrière / mutations / télétravail	Accueils / RH / CLM / CLD / autres	Fiscalité / allocations / aide financière / aménagements	Retraite	Questions familiales / Aidants	MDPH / CDAPH / RQTH / Accessibilité	Discrimination	Divers / erreurs APA /
Secteur public MEFR	41	27		10	27		1	145
Secteur public hors MEFR								5
Secteur privé	1							

Soit globalement 257 demandes répertoriées et traitées en 2021 (-22,8% par rapport à 2020) pour lesquelles il faut observer que le tableau ci-dessus omet volontairement des demandes qui ont effectivement été reçues et traitées en 2021, mais perdues dans les échanges de données informatiques entre ancien et nouveau président de l'APAH-Finances

97,67 % émanent de fonctionnaires actifs ou retraités issus des Ministères de l'Économie et des Finances. 1,95 % des demandes sont recensées « dans le secteur public hors MEFR » et 0,39 % sont relatives à des sollicitations issues du secteur privé.

2.2 Assemblée Générale et journée nationale d'études 2021

En 2021, l'APAHF n'a malheureusement réalisé que peu d'actions en présentiel. Elle n'a pourtant pas ménagé ses efforts afin de poursuivre son action au plus près des besoins de chacun. En effet ne l'oublions pas, l'un des objectifs premiers de l'association consiste en un accueil personnalisé et un suivi de proximité des personnes qui nous sollicitent.

Contexte sanitaire oblige, nous n'avons pu tenir ni notre Assemblée Générale ni notre Journée d'étude, en présentiel.

Initialement, notre Assemblée Générale et une première Journée d'étude (pour compenser le report de 2020) devaient avoir lieu les 23 et 24 juin 2021. Une seconde journée le 18 novembre était prévue durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes handicapées (SEEPH). Puis est ensuite intervenu le report de notre Assemblée Générale de juin à septembre.

Finalement, après bien des hésitations inhérentes à l'instabilité du contexte sanitaire en 2021, l'Assemblée Générale a de nouveau été intégralement dématérialisée et sa date officielle a été arrêtée au **2 juillet 2021**.

Le Rapport 2020 validé à l'issue de cette Assemblée Générale à nouveau si particulière, est tenu à votre disposition sur simple demande au Siège de l'association.

2.3 Le site Internet de l'APAH-Finances en 2021

Outre notre plébiscitée revue **l'APAHF EN ACTION**, l'un des outils majeurs de notre belle mobilisation durant toute la crise sanitaire (et aujourd'hui encore) réside également dans le remarquable essor du site Internet de l'APAHF. Ainsi et comme en 2020, c'est sous la dynamique impulsion de notre Vice-président, Dany LEMOINE, que ce vecteur incontournable de communication diffuse des informations toujours plus actualisées, toujours plus utiles et toujours plus consultées.

Par ailleurs, l'association a mis à disposition des délégué(e)s et administrateurs(trices) de nouveaux outils numériques permettant d'améliorer les process interne (ordres de mission, états de frais, autorisations spéciales d'absence, etc.) et le suivi des demandes d'aide et d'accompagnement, notamment.

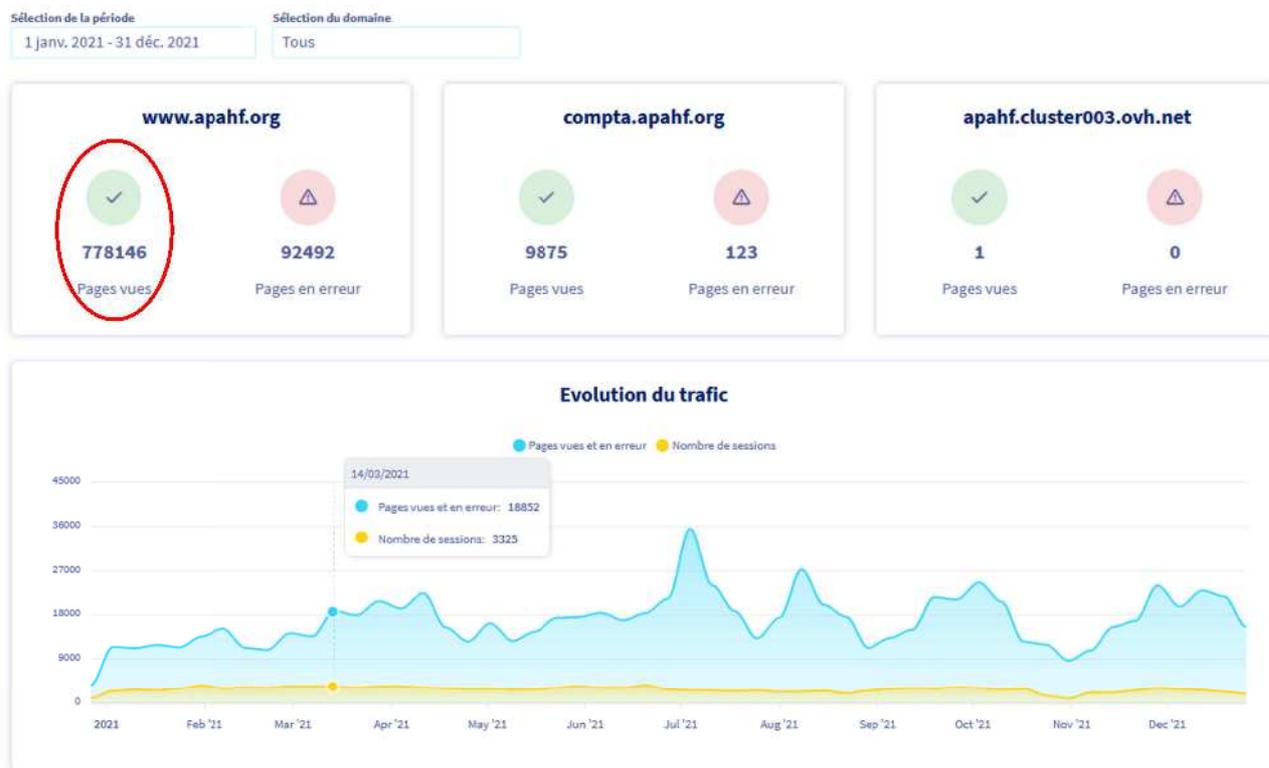
Les éléments statistiques fournis par l'hébergeur du site Web de l'APAH-Finances permettent de comparer l'année 2021 à 2020 avec la restitution significative de ces quelques chiffres :

- pages vues en 2021 pour la partie publique du site : **778 146 pages**,
- pages vues en 2020 pour la partie publique du site : **374 729 pages**.

Avec une **augmentation du volume de pages visitées de plus de 403 000 pages entre 2020 et 2021 (+207,7%)**, le site Internet de l'association a incontestablement atteint des niveaux de fréquentation records.

Nous espérons que la progression de ces chiffres se confirmera à l'avenir dans la mesure où elle souligne aussi la reconnaissance du professionnalisme de l'APAH-Finances et la confiance que les usagers d'Internet lui accordent.

Les deux graphiques suivants viennent attester de ces données et de leur progression :



Statistiques OVH année 2021 (01/01/2021 au 31/12/2021)



Statistiques OVH année 2020 (01/01/2020 au 31/12/2020)

2.4 L'intervention de l'APAHF en régions et départements

Nous ne le dirons jamais assez mais l'une des incontestables forces de l'APAHF réside depuis toujours dans le dynamisme de son maillage territorial. C'est l'**effet réseau**.

Bien entendu, là-encore, la crise sanitaire nous a cruellement privé de présentiel et de contacts humains (ADA des Mutuelles, interventions dans les écoles, etc.). Pour autant, l'APAH-Finances a su s'adapter à la situation en actualisant sa documentation (Powerpoint, brochure, revue, témoignages vidéo de notre action) et en en assurant par exemple sa diffusion auprès des nouvelles promotions des établissements de formation.

Comme chaque année, nous sommes impliqués dans l'aide, le soutien et l'écoute aux agents en situation de handicap et aux parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap. Nos Délégués ont ainsi porté une oreille particulièrement attentive à la détresse de ces derniers en période de crise sanitaire.

A nouveau en 2021, les délégué(e)s de l'association et les administrateurs et administratrices n'ont pas ménagé leurs efforts pour entretenir l'excellence du réseau tissé dans les régions et les départements au fil des années. Je ne peux envisager de les citer individuellement sans risque d'omettre certains d'entre eux, mais sachez que leur action en la matière est toute aussi remarquable qu'indispensable.

D'autres actions concrètes orientées sur le sport sont aussi à signaler. C'est le cas de la participation au cross de Bercy dont l'inscription vient d'être de nouveau ouverte pour 2022 après deux années d'absence et pour lequel des territoires ou des départements, dont notamment

- l'Île-de-France avec Melissa Manço et Philippe Perrichon, administrateur et délégué départemental,
- le Puy-de-Dôme avec les collègues de l'ESI de Clermont-Ferrand (Pascal Garcia, Olivier Pourrat, Alain Viry, Marie-Cécile Penot, sans omettre une pensée pour Nathalie Geay qui nous a quitté),

ont réussi à imposer une participation remarquée, importante et régulière sous les couleurs de l'APAH-Finances.



Enfin, il convient de saluer la remarquable initiative à laquelle Catherine LE DU a participé en juin pour les adultes et en septembre pour les enfants (*photo adultes, juin 2021, ci-contre*).

Proposées par les services sociaux de la DDFIP du Finistère, en partenariat avec la MASFiP et l'APAH-Finances, deux randonnées adaptées aux personnes à mobilité réduite ont permis de découvrir cette très belle région.

L'association ADDES qui animaient ces deux journées, mettait à disposition des personnes qui le souhaitaient des « joëlettes », fauteuils mono-roue tout terrain.



Le 5 juin 2021, ces belles machines ont ainsi permis à deux collègues (Fatoumata DIAGOURAGA et Sébastien HUMBERT) de participer à une très belle randonnée contée, dans des paysages magnifiques, dans la nature sauvage du Yeun-Elez (véritable île intérieure avec son bocage, ses marais et ses tourbières).

Il convient ici de répéter que le nombre de bénévoles résolument investis au sein de notre belle association est tel qu'un rapport entier n'y suffirait pas s'il fallait tous les citer.

◇◇◇



Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

Éléments du rapport de gestion 2021

RAPPORT FINANCIER

Rapport interne sur la gestion financière 2021

Comme pour les comptes 2020, ceux de 2021 sont en trompe l'œil. Ils sont issus d'une seconde année peu ordinaire avec un résultat positif de +50 080,82 €.

En cette année 2021, la COVID a de nouveau perturbé l'ensemble de nos obligations liées au respect de la Convention d'Objectifs et de Moyens. Nos recettes ont été de nouveau amputées et nos dépenses n'ont pu être engagées à la hauteur de notre plan d'actions.

Résultats des exercices précédents pour mémoire :

- exercice 2015 : - 15 175,26 €,
- exercice 2016 : - 1 287,38 €
- exercice 2017 : + 5 257,11 €,
- exercice 2018 : + 977,40 €,
- exercice 2019 : + 1 935,20 €,
- exercice 2020 : + 32 742,50 €

Nous le rappelons chaque année : la pérennité de notre belle association est due à l'investissement de tous. Chacun a contribué de près ou de loin au prolongement et au rayonnement de l'APAHF en cette nouvelle année difficile.

Informé, débattu, échangé, accompagné, aidé au sein du Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance est inscrit dans l'ADN de l'APAHF. Les résultats positifs 2020 et 2021 vont nous permettre de remonter sur le devant de la scène pour accompagner afin :

- de créer et de maintenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et de leur apporter l'appui moral et matériel indispensable.
- de faire connaître et reconnaître les droits des parents d'enfant en situation de handicap, des personnels en situation de handicap et des aidants, particulièrement au sein de toutes les directions du ministère économique et financier. Au besoin, elle peut intervenir au sein des trois fonctions publiques et auprès de tous les usagers qui la sollicitent.
- de tisser des relations avec les différents partenaires sociaux locaux et nationaux, auprès des structures administratives, sociales ou associatives (direction, service du personnel, correspondant handicap, médecin de prévention, assistante sociale, mutuelles, syndicats, services sociaux, comité d'hygiène et de sécurité...).



- d'intervenir en qualité d'expert et de conseil, chaque fois que la reconnaissance des droits de la personne le nécessite. Elle peut être sollicitée pour émettre un avis technique lors de commissions locales et nationales à l'occasion de recrutements, mutations, groupes de travail. Elle s'engage à l'obligation de confidentialité et de discrétion professionnelle et privé.

Les éléments de présentation des recettes et des dépenses sont proposés en annexe dans les documents nommés :

- Réalisé 2021 et évolution par rapprochement avec le Budget Prévisionnel 2021
- Réalisé 2021 et évolution par rapprochement avec le Réalisé 2020

1. NOS RECETTES EN 2021

Pour 2021, le montant des produits perçus s'élève à 120 362,44 € (baisse de **-4,99 %**) alors, qu'en 2020, elles s'élevaient à 126 695,33 €. Les recettes avaient déjà baissé de 3,27 % en 2020 en comparaison à 2019.

1.1 Les adhésions

Nous le répétons chaque année : l'association n'a jamais privilégié l'adhésion pour aider, mais le nombre d'adhésions serait une force pour l'APAHF.

Proposer et engager à adhérer, c'est installer l'APAHF dans la pérennité et la rendre plus forte de la masse qu'elle représente et qu'elle fédère à ses actions

Nous vous rappelons que notre association est reconnue d'intérêt général et l'adhésion de 30 € (inchangée depuis 2014) ne coûte en réalité que 10,20 €. La vitrine de l'association, c'est et ce sera toujours son nombre d'adhérents.

Un effondrement des recettes en la matière est à signaler sur cet exercice (**-42,95 %**). Pour mémoire, le nombre d'adhérents avait progressé de 17,70 % entre 2019 et 2020.

1.2 Les dons

Comme les adhésions, ils sont, eux aussi, en baisse par rapport à 2020 (**-35,07 %**). Ils étaient en hausse en 2020 (19,11 %) comparés à 2019.

Pour 2021, comme pour l'année 2020 il n'y a que très peu de dons dits « indirects ». L'Assemblée Générale et la Journée d'études n'ayant pas été tenues en présentiel encore cette année, celles et ceux qui font régulièrement le choix de prendre en charge leurs frais en contrepartie d'un reçu fiscal n'ont pas pu le faire. Pour autant il n'ont pas non plus souhaité convertir cet agissement en don « direct ».



L'essentiel des recettes sur ce point pour 2021 sont donc des dons dits « directs ».

Les dons donnent également droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66 %. Comme les adhésions, les dons assurent et protègent notre indépendance.

Nous rappelons à nos Administrateurs, à nos Délégués et à nos adhérents qu'ils faut :

- assurer la promotion de l'association
- la faire connaître
- susciter les dons
- mobiliser pour l'APAHF et sa noble cause

1.3 La tombola

Elle n'a pu être organisée en 2021, pour la seconde année consécutive, nous privant ainsi des recettes sur ce chapitre. La pandémie de COVID 19 a, une nouvelle fois, eu raison de notre tombola.

1.4 La subvention de fonctionnement

Le Secrétariat Général n'a pas failli au versement de la subvention de 23 000 € prévue à la convention d'objectifs et de moyens signée avec le Secrétariat Général des MEF. Elle prend une part prépondérante dans le résultat 2021.

Le soutien sans faille du Secrétariat Général en la matière est une grande chance pour l'APAHF. Nous ne manquons jamais une occasion de le rappeler et nous le rappelons encore.

Sans cette subvention, nous ne pourrions pas fonctionner et nous ne pourrions pas honorer la convention triennale d'objectifs et de moyens Malgré les difficultés, l'APAHF met toujours un point d'honneur à respecter cette Convention à la hauteur de la confiance accordée.

1.5 Les remboursements de frais de VTC du Président et de la Secrétaire assistante

La Mission Handicap, ex Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées du Ministère (CRIPH) a formalisé par deux conventions, la prise en charge des frais de taxi pour les déplacements parisiens engagés par notre Président (signée le 13 juin 2017) et la prise en charge des frais de taxi « domicile/travail » engagés par notre Secrétaire (signée le 10 novembre 2020).

Pour 2021, le montant pris en charge s'élève à 1 832, 87 €.

Pour rappel, ce montant était de 2 817,50 € en 2019 et de 1 538,25 € pour 2020.

Après vérification des informations et des factures fournies, notre expert-comptable produira l'attestation qui justifiera la dépense.

2022 mettra un terme aux remboursements engagés pour le compte de Sébastien HUMBERT. Ses frais parisiens étaient pris en charge dans le cadre de sa mise à disposition pour l'APAHF.

1.6 Nos partenaires

Nous remercions la MGEFi, la MASFiP, l'AMF et l'Association Solidarité et Imprimerie Nationale qui restent fidèles et généreux dans ce contexte aussi délicat. Ils restent un appui constant, sans faille et indispensable. MERCI encore.

Nous attirons également l'attention sur nos partenaires habituels que sont l'EPAF, l'ATSCAF, l'Œuvre des Orphelins des Douanes (ODOD), et la BFM pour notre tombola annuelle. Elle n'a pas pu se tenir cette année encore du fait de La COVID-19. Nous comptons d'ores et déjà sur eux pour les échéances à venir.

2. NOS CHARGES EN 2021

Les dépenses réalisées en 2021 ne sont pas, pour la deuxième année consécutive, à la hauteur du budget prévisionnel.

Les deux évènements phares que sont l'Assemblée Générale et la journée d'études n'ont pu se tenir dans leur format habituel.

- L'Assemblée Générale a pu être maintenue de manière dématérialisée.
- La journée d'étude 2021 a été, comme celle de 2020, repoussée.

Les journées d'étude 2020 et 2021 reportées verront le jour. Nous espérons les proposer dans un avenir proche qui allie à la fois la configuration des salles (je pense bien sûr à l'auditorium du Centre d'Activités Sportives et Culturelles des MEF qui demeure aujourd'hui encore limitée à 48 places sans les gradins) et la possibilité de se réunir en présentiel dans les meilleures conditions.

Focus sur les charges que constituent la mise en accessibilité des documents, l'aide partenariale, les transports, les frais de restauration et les hébergements qui s'élèvent à 5 289,15 € en 2021.

Pour mémoire, ces charges étaient de :

- 41 996,39 € en 2019
- 4 623,07 € en 2020.

Estimation des dépenses non engagées en 2021 : 36 707,24 € .

Pour cette estimation, nous estimons que 2019 était une année référence.

Si nous rapprochons les estimations des dépenses non engagées en 2020 et 2021 des résultats des exercices, dans les années à venir, l'APAHF ne pourra présenter des comptes à l'équilibre sans continuer à mener une politique de stricte réduction des dépenses.

Ce qui peut apparaître comme une contrainte et un frein à la continuité de ses actions indispensables.

L'APAHF touche aux limites de l'exercice. Elle « joue » les équilibristes depuis des années. Elle devra rester vigilante sur le plan budgétaire pour encaisser les augmentations du coût de la vie.



Le motif de satisfaction vient de l'intérêt toujours plus grand porté à notre association malgré cette période compliquée (visites de notre site et demandes techniques) mais pour faire face à ses frais de fonctionnement, l'APAHF devra faire des choix.

Nous venons de signer une convention avec un hôtel situé à proximité du siège de l'association. Cette convention a été signée dans le respect de nos contraintes budgétaires mais aussi avec le souci d'atténuer les problèmes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Dès que financièrement, cela est possible, nous optons pour le meilleur des choix dans l'intérêt de tous. A l'heure actuelle, nous n'avons que peu de marge de manœuvre si nous voulons demeurer dans le cadre budgétaire qui est le nôtre. Chaque jour, nous y accordons toute l'attention et la bienveillance qui s'imposent.

L'optimisme qui est le nôtre quant à la stabilité financière est lié à la confiance accordée par l'ensemble des acteurs qui compose l'association.

L'APAHF est une association qui appartient à l'ensemble des agents des Ministères Économiques et Financiers. Elle est gérée par un bureau et des administrateurs qui en assurent la pérennité financière pour apporter l'Aide, la Protection et l'Accompagnement pour les personnes en situation de Handicap au sein des de ces Ministères.

Alors un nouveau slogan : L'APAHF, c'est une gestion saine pour une aide sereine !



Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

Éléments du rapport de gestion 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport externe de l'auditeur légal sur la gestion financière 2021

Le rapport du cabinet COGEP (Commissaire aux Comptes) n'est pas encore produit à la date de rédaction du rapport de gestion 2021.

Conformément aux statuts de l'association APAH-Finances (cf. en ce sens l'article 14 : Assemblée Générale Ordinaire), le rapport du commissaire aux comptes sera directement consultable au siège de l'association, quinze jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Pour rappel, le Commissaire aux Comptes (CAC) est un auditeur légal et externe à l'entreprise. Il intervient pour vérifier la sincérité et la conformité des données financières de l'association (entreprise) avec les normes en vigueur. Il réalise pour cela un audit légal, dont la procédure est strictement définie par la loi. La mission du CAC est d'intérêt général puisqu'il est à même de certifier les comptes annuels de l'association (entreprise) pour l'administration fiscale et pour l'État.

◇◇◇

Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

Éléments du rapport de gestion 2021

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

L'expert-comptable a fourni une plaquette synthétique des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021. Composée de 8 pages, présentant successivement :

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat
- détail de l'actif
- détail du passif
- détail du compte de résultat

cette plaquette figure en annexe au rapport de gestion 2021 (cf. sommaire en page 2).

La lecture de ces documents, complétée de l'éclairage apporté lors de l'Assemblée Générale, vous permettra, le moment venu, d'approuver les comptes de l'association pour lesquels il est nécessaire d'observer que la gestion 2021 a permis de faire ressortir un résultat courant avant impôts de 50 152,82 €, étiqueté excédent de l'exercice 2021.



Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

Éléments du rapport de gestion 2021

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

En ce qui concerne l'affectation du résultat excédentaire de 50 152,82 € ressortant à la clôture de l'exercice 2021, il est proposé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la proposition suivante :

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

- l'excédent pour 2 524,86 € en report à nouveau débiteur pour solde,
- le reste, soit 47 627,96 €, en report à nouveau (compte 110).



Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

Éléments du rapport de gestion 2021

PROJET ASSOCIATIF 2022¹

En 2021, comme en 2020 et comme le martèle l'ensemble de notre Rapport de gestion 2021, notre activité a été et demeure impactée par la crise sanitaire toujours présente et les limitations et restrictions encore imposées sur la configuration des salles (voir plus avant dans ce rapport le sujet de la salle auditorium du CASC).

Le projet associatif 2022 restera entaché de ces contraintes qui nous amènent à décaler pour l'instant dans le calendrier certaines de nos journées.

Hormis les réunions institutionnalisées, comme

- les réunions de CA et les réunions de bureau que nous déroulons maintenant en mode hybride, alliant présentiel et distanciel sous quelque forme que ce soit pour permettre au plus grand nombre de participer (audio ou visio-conférence et transmission des débats et délibérations et recueil des votes par mail au besoin, etc.),
- cette Assemblée Générale

l'APAH-Finances vous convie régulièrement aux manifestations qu'elle organise, comme

- les réunions organisées à l'intention des délégués,
- les Journées d'études,
- les actions de sensibilisation autour du thème du handicap,
- divers autres ateliers ou tables rondes auxquels l'association est invitée à participer,
- etc.

En particulier cette année et compte tenu des reports de dates de sa journée d'études (JE), déjà reconduits depuis deux ans, l'APAHF vous invite à participer à sa JE « *actualité des droits des parents et des familles d'enfants handicapés et des aidants... connaître parfaitement ses droits pour mieux exercer son rôle* » programmée le 16 novembre 2022, au cœur de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

Parallèlement le Ministère et Mission Handicap organiseront le 15 novembre 2022 sa 3^{ème} journée de sensibilisation au handicap, au sein de BERCY. Le point d'orgue de la SEEPH verra l'organisation du DuoDay² le 17 novembre 2022.

¹ Projet associatif 2022 : ce projet tient compte des conséquences effectives ou supposées de l'épidémie de COVID-19, au moment de la rédaction du présent rapport de gestion 2021.

² DuoDay : Véritable temps fort de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, le DuoDay est devenu un événement incontournable avec cette année, plus de 30 000 offres d'accueil déposées par les employeurs sur la plateforme ! Les dirigeants ont définitivement réalisé que cette opération leur permettait de sensibiliser leurs managers et l'ensemble des collaborateurs à la diversité des situations de handicap au travail, mais aussi de découvrir de nouveaux talents ! Dès la fin de la journée, certains ont proposé à leurs duos des perspectives de stages ou de contrats.



Même si les conditions matérielles de réunion nous oblige à rester prudents, les évolutions des restrictions liées au contexte sanitaire devraient enfin nous permettre de tenir ces moments forts de notre calendrier associatif annuel, en présentiel, de préférence ; les moyens techniques d'audio et de visio-conférence autorisés dans les intranets du ministère rendant l'organisation impossible au-delà de 50 personnes.

Par ailleurs, l'éthique et nos obligations envers les personnes porteuses des handicaps les plus variés excluent l'organisation de réunions qui ne seraient pas accessibles à tous et au plus grand nombre a minima.

◇◇◇

Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

Éléments du rapport de gestion 2021

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Se rapprocher du tableau joint en annexe